**Collège**

**Martin Luther King**

9 rue Collin Mamet

78530 BUC

 Rne: 0780715D

 Tel : 01 39 56 47 48

 Mel :0780715d@ac-versailles.fr

Dossier suivi par :

 **Secrétariat MLK**



**SECTION INTERNATIONALE, COLLEGE MARTIN LUTHER KING, BUC**

**C H A R T E**

**Objectif** : Cette charte a pour objet de définir les modalités d’inscription aux tests d’entrée à la Section Internationale à partir de la rentrée 2024 et de sensibiliser, sans aucun engagement légal, les familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants, aux principes de fonctionnement de cette Section. Cette Section Internationale s’inscrit dans le cadre de l’Ecole de la République et, de ce fait, est entièrement gratuite. Il est donc important que tous les acteurs comprennent et respectent ses règles de fonctionnement qui sont détaillées ci-dessous.

L’admission en Section Internationale Anglophone (SIA) au Collège Martin Luther King s’effectue en 3 étapes :

* **Critères de recrutement:**
* **Les critères ci-dessous doivent être respectés. Aucune inscription définitive en Section Internationale ne peut avoir lieu sans que ces conditions soient remplies :**
* Fiche d’inscription dûment renseignée ;
* Bulletins scolaires de l’année en cours et de l’année précédente.
* L’éloignement entre le domicile et le collège pourra aussi être pris en compte par la commission de recrutement.
* Certification du niveau B1 de maitrise du français (pour les élèves scolarisés à l’étranger - hors établissements français et CNED).

**Il est à noter que la majorité des enseignements est dispensée en langue française (français, mathématiques, etc.). Seules 6 heures par semaine sont consacrées à la langue anglaise. Il est donc essentiel que votre enfant maîtrise la langue française pour suivre l’intégralité des enseignements.**

* **L’intégration dans les niveaux 5ème / 4ème / 3ème est soumise au nombre de places vacantes. Elle est donc marginale et variable d’une année sur l’autre.**
* **Admission, affectation et inscription**
* **L’admission est soumise à un avis de la commission d’admission qui sera réunie en mai**.

A l’issue de cette commission, les familles recevront un avis. Il sera demandé aux familles de bien vouloir confirmer leur intention d’inscrire leurs enfants dans la section Internationale.

* **L’affectation est soumise à l’approbation du Directeur Académique des Yvelines.**

Les candidats scolarisés dans une école située en dehors du secteur du collège ML. King doivent demander une dérogation.

Après confirmation par les familles, l’établissement soumettra la liste des élèves retenus aux services de la DSDEN 78.

Au regard de cette liste, M. Le Directeur Académique procèdera à leur affectation et adressera une notification d’affectation (début juin).

* **Les élèves en possession de cette notification pourront ensuite procéder à leur inscription dans** **l’établissement à compter de la mi-juin (la date sera notifiée à l’avance).**

Les dossiers d’inscription seront disponibles sur le site du collège et pourront vous être adressés par mail.

* **Toute décision de désistement ou de non-acceptation de la place proposée doit être notifiée au plus vite à l’établissement.**

Chaque année, le passage des tests d’inscription en Section Internationale donne lieu à une liste d’attente de candidats désireux d’obtenir une place lorsqu’une place se libère.

Le collège se chargera de contacter les élèves selon leur rang de classement sur liste complémentaire.

Nous vous remercions donc de confirmer au plus vite à l’établissement votre décision d’accepter (ou non) la place en section internationale (coupon réponse jointe à l’avis de la commission) et de nous informer par écrit d’un éventuel changement de situation (abandon, déménagement…).

* **Scolarité**
* **Les enseignements de la Section Internationale en langue anglaise sont :**

**Langue et Littérature (4h hebdomadaires)**

**Histoire / Géographie (2h hebdomadaires).**

Les élèves de la Section Internationales ne sont dispensés d’aucun enseignement obligatoire du cursus du second degré et suivent les mêmes disciplines dans la même amplitude horaire que leurs camarades ne faisant pas partie de la Section Internationale.

* **Une fois affectés en Section Internationale, les élèves devront suivre des cours d’allemand en Langue Vivante 1.**
* **L’espagnol sera enseigné en Langue Vivante 2 à partir de la 5ème.**
* **Engagements des familles**
* **L’entrée dans la Section Internationale est dérogatoire à la sectorisation scolaire habituelle. Il sera, donc, demandé aux familles de prendre toute la mesure des exigences d’un tel cursus et de s’organiser, le cas échéant, pour assurer le bon déroulement de la scolarité de leurs enfants.**
* **En raison des contraintes inhérentes au fonctionnement de la section, une partie des cours s’effectue le mercredi après-midi.**
* **La complexité des emplois du temps des élèves de Section internationale ne permet pas toujours les aménagements proposés aux autres classes (en cas d’absence de professeur par exemple) ainsi que certains enseignements optionnels (latin).**

**Pour toute question, nous vous remercions de contacter le secrétariat du collège :**

**Mail :** 0780715d@ac-versailles.fr

**Tel : 01 39 56 47 48**

**Signatures**

M / Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Principal

Responsable élève \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Mr BERGERON JC